



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LETTRE DE LA RELANCE

DANS L'YONNE

N°10 – 7 avril 2021

**ENSEMBLE, SOUTENONS L'ÉCONOMIE
DANS L'YONNE**



Henri Prévost – Préfet de l'Yonne

Le lundi 29 mars 2021, j'ai tenu **la quatrième Conférence départementale du plan de relance** en présence notamment des services de l'État, des présidents d'EPCI, des chambres consulaires et d'acteurs du monde économique. C'est une occasion privilégiée d'informer l'ensemble des acteurs locaux des modalités de mise en œuvre du plan de relance, de suivre l'avancement des projets sur le territoire icaunais et de faire émerger de nouvelles pistes d'action.

Dans l'Yonne, le déploiement du plan de relance s'accélère, notamment dans le champ du soutien aux entreprises : depuis le 5 février dernier, **près de 20 millions d'euros d'aides** du fonds de solidarité ont été versées dans l'Yonne, portant le total à **65,3 millions d'euros** soit **plus de 27 046 aides** pour près de **7 362 entreprises**. La baisse des impôts de production va également bénéficier à **3 158 entreprises**, pour **37,27 millions d'euros**.

De plus en plus de lauréats icaunais aux appels à projets du plan de relance sont connus, et ce, dans des domaines divers tels que le soutien à l'industrie, les aides aux associations de lutte contre la pauvreté, l'appui aux entreprises sociales inclusives ou encore le soutien aux projets agricoles.

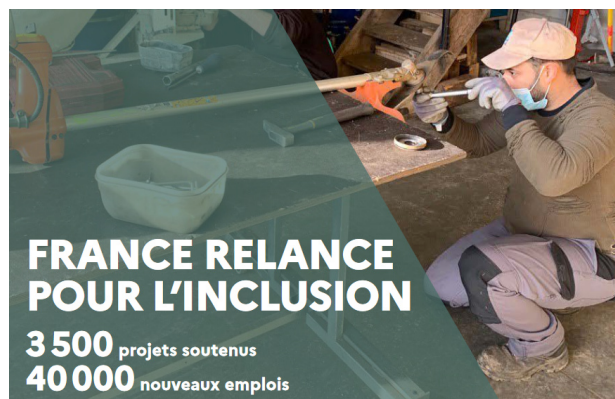
Cette quatrième Conférence a également été marquée par l'intervention de plusieurs acteurs (**ADEME, Conseil Régional, DDFIP, Banque des Territoires**) qui participent pleinement à la relance par la mise en place d'un grand nombre de dispositifs, en synergie avec le plan de relance.

Les Actualités

France relance pour l'inclusion

Un plan de 320 millions d'euros a été déployé pour aider les entreprises sociales inclusives, dont plus de 4 000 structures d'insertion par l'activité économique et 800 entreprises adaptées.

La première phase de ce plan a pris la forme d'aides forfaitaires, à hauteur de 134 millions d'euros. **Ce soutien conjoncturel a permis à 95% des structures sondées de poursuivre leur activité.**



La deuxième étape de ce soutien visait à aider les projets de développement et de transformation des entreprises sociales inclusives, créateurs d'emplois.

Dans l'Yonne, **11 structures d'insertion par l'activité économique** ont reçu un total de près de **334 000 euros** de subventions au titre du fonds de développement de l'inclusion (FDI). Ces aides vont permettre à ces structures d'accélérer le déploiement du numérique, de renforcer leur activité ou encore de développer la prise en charge des personnes éloignées de l'emploi.

A la mi-janvier, 3 528 projets étaient sélectionnés au niveau national pour un montant total de 164 millions d'euros et présentant un objectif de 40 000 créations d'emplois.

ouverture de l'AMI conseillers numériques aux structures privées

Dans le cadre du plan de relance, **250 millions d'euros** sont mobilisés afin de proposer des solutions d'accompagnement au numérique à tous les Français. **4 000 conseillers numériques** proposeront notamment des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français et en cohérence avec leurs besoins.



Après les collectivités, **les associations et les entreprises de l'économie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, fondations etc.) peuvent désormais candidater à l'AMI** pour devenir structure accueillante d'un ou de plusieurs conseillers numériques. Elles obtiendront en contrepartie une prise en charge financière de l'État allouée sous la forme d'une subvention et modulée selon la durée du contrat souhaitée : **32 000 euros maximum pour un contrat de travail de 18 mois (CDD) et 40 000 euros pour un contrat de travail de 24 mois (CUI/CAE, CDI)**. La structure accueillante devra alors embaucher et rémunérer le conseiller.

Pour en savoir plus : https://cdn.conseiller-numerique.gouv.fr/AMI_Prive.pdf

Pour candidater à l'AMI, les structures peuvent s'inscrire sur la plateforme : <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

Par ailleurs, le gouvernement a signé un accord préalable de principe qui réserve près de **285 conseillers numériques** à trois structures de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit de **SOS Groupe, Emmaüs Connect et la Croix-Rouge Française** qui articuleront leur projet avec celui des collectivités locales, dans les territoires.

Appel à projets « décarbonation de l'Industrie »

La décarbonation de l'industrie est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques de la France. Elle est également un levier de performance de l'industrie française à moyen terme.

Le plan France Relance prévoit **1,2 milliards d'euros d'ici 2022** pour améliorer l'efficacité énergétique, faire évoluer les procédés de fabrication et décarboner la production de chaleur.



De nouveaux appels à projets en faveur de la décarbonation de l'industrie ont été lancés le 11 mars 2021 par l'ADEME :

- **Un appel à projet DECARB IND** qui porte sur la décarbonation des procédés et des utilités via l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'électrification des procédés ainsi que l'utilisation d'intrants alternatifs. Les projets doivent nécessiter un investissement total de plus de 3M€. **Pour plus d'informations :** <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210311/decarb-ind2021-61>
- **Un nouvel appel à projets BCIAT** concernant la production de chaleur biomasse, avec la possibilité de bénéficier d'une aide au fonctionnement si nécessaire. **Pour plus d'informations:** <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210311/bciat2021-56>

2 dates de clôture sont prévues pour ces 2 AAP : une première relève le 17 mai 2021 et une seconde le 14 octobre 2021.

En parallèle, le guichet opéré par l'Agence de services et de paiement (ASP) destiné aux projets d'efficacité énergétique de moins de 3M€, reste ouvert. Il permet de soutenir, selon la taille de l'entreprise, jusqu'à 30 à 50 % des coûts d'investissements.

Pour en savoir plus :
<https://www.ademe.fr/decarbonation-industrie>

TMS : entreprise lauréate du fonds de soutien aux investissements industriels



Le 18 mars, le préfet de l'Yonne s'est rendu sur le site de production de l'entreprise Tôlerie Mécanique Services à Stigny. Spécialisée dans les fabrications en tôlerie fine, **cette PME a été retenue dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires du plan France Relance et a reçu une aide de 250 000 euros.**

Cette aide va permettre à TMS d'acquérir de nouvelles machines (une poinçonneuse et une plieuse numériques) qui lui permettront d'augmenter ses capacités de production et de se développer sur de nouveaux marchés. Cet investissement pourrait permettre à l'entreprise de créer 6 emplois.

Dans le cadre du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires, **531 projets industriels** ont été soutenus au niveau national avec **270 millions d'euros de subventions mobilisés** et **2,5 milliards d'euros investis**. Dans l'Yonne, **4 entreprises industrielles ont été soutenues pour 950 000 euros d'aides et pour un investissement total de plus de 7,3 millions d'euros.**

Pour amplifier et poursuivre la dynamique, **l'État et les Régions ont annoncé la mobilisation de 300 millions d'euros supplémentaires pour soutenir les projets industriels dans les territoires.** L'État mobilisera 157 millions d'euros, dont 141,5 millions de crédits régionalisés tandis que les Régions mobiliseront également 141,5 millions d'euros, à parité des montants apportés par l'État.

En Bourgogne-Franche-Comté, 12 millions d'euros seront ajoutés, dont 6 millions d'euros par le Conseil Régional et 6 millions d'euros par l'État.

Pour rappel, les collectivités territoriales peuvent candidater à certains appels à projets du plan de relance qui s'achèvent au mois d'avril :

→ L'appel à projets « **jardins partagés** », qui permet de soutenir les projets de jardins associatifs et d'agriculture urbaine, se termine le 30 avril. Ce dispositif permet de financer des investissements matériels (outils de jardinage, fourniture et pose d'équipements), immatériels (prestations d'ingénierie, études de sols) et des prestations de formation-animation.

Plus d'informations sur le site de la préfecture :

<https://www.yonne.gouv.fr/Actualites/France-Relance-toute-les-actualites/17-millions-pour-soutenir-les-projets-de-jardins-partages-et-d-agriculture-urbaine-candidatez>

→ Les candidatures à l'appel à projets « **alimentation locale et solidaire** », qui soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, peuvent être déposées jusqu'au 30 avril. Les dossiers doivent être adressés en préfecture.

Plus d'informations sur le site de la préfecture :

<https://www.yonne.gouv.fr/Actualites/France-Relance-toute-les-actualites/30-millions-pour-favoriser-l-acces-de-tous-a-des-aliments-frais-et-locaux>

→ L'AMI « **Programme national Ponts** » permet aux 386 communes éligibles de l'Yonne de bénéficier d'un diagnostic des ouvrages d'art. Les communes souhaitant participer à ce dispositif peuvent se déclarer auprès du CEREMA d'ici au 30 avril. Pour répondre à vos questions : contact-programmeponts@cerema.fr

→ L'appel à projets « **Mob'biodiv' restauration** » lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB) permet de soutenir les actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres et continentaux. Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le 20 avril sur [la plateforme dédiée](#)



Suivez les informations de la Préfecture de l'Yonne :

- Sur [le site de la Préfecture](#)
- Sur [Facebook](#)
- Sur [Twitter](#)